Nations Unies S/2007/600



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 octobre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 octobre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 31 août 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-53523 (F) 111007 111007

Annexe

Lettre datée du 5 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint le rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo pour la période du 1er au 31 août 2007. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap **de Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 31 août 2007.

2. Au 31 août 2007, l'effectif total déployé sur le terrain était de 15 078 soldats, dont 2 456 provenaient de pays non membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Situation politique

3. Le processus de négociations sur le futur statut du Kosovo a été lancé officiellement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans une déclaration publique en date du 1er août 2007. La troïka (Union européenne, États-Unis et Fédération de Russie) a fait son premier déplacement à Belgrade et à Pristina les 10 et 11 août 2007. Une deuxième série de pourparlers entre les parties s'est tenue à Vienne le 30 août 2007. Aucun progrès notable n'a été enregistré à ce jour, car Belgrade comme Pristina campent sur leurs positions de principe bien connues.

4. Le général de corps d'armée Kather a remis le commandement des forces de la KFOR au général de corps d'armée Bout de Marnhac lors d'une cérémonie au quartier général de la KFOR, le 31 août 2007.

Sécurité

5. En dépit de l'incertitude diplomatique persistante entourant le processus de détermination du futur statut du Kosovo, le mois d'août a été relativement calme. Ont été signalées la mort par homicide d'un officier du Service de police, une effraction avec dégâts mineurs dans une église serbe du Centre de l'équipe spéciale multinationale, et l'évasion de la prison de Dubrava de sept détenus soupçonnés d'activités terroristes. Selon la rumeur, les Serbes du Kosovo seraient de plus en plus nombreux à acheter au prix fort les maisons des Kosovars albanais au nord du fleuve Ibar (petite Bosnie et quartier des Trois Tours).

6. Aucun incident visant la KFOR n'a été enregistré en août 2007. La menace contre la Force est faible.

7. Au total, 416 incidents en rapport avec des trafics de stupéfiants (23), la contrefaçon de monnaie (29), la contrebande (13), diverses infractions (99), la possession illégale d'armes (118), les saisies d'armes et de munitions (68) et les munitions non explosées (66) ont été signalés pendant la période considérée. Le nombre d'incidents est nettement plus élevé qu'en juillet (337), surtout en ce qui concerne la possession illégale d'armes et les armes illégales.

Opérations de la KFOR

8. Le rythme des activités opérationnelles est demeuré stable. La KFOR continue de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et de la liberté de circulation, en menant les opérations prévues par son mandat ou induites par le renseignement. Elle est parfaitement préparée à intervenir en cas de troubles éventuels partout au Kosovo.

Respect des règles

9. En août, le conseiller juridique de la KFOR a assigné trois membres du Corps de protection du Kosovo (CPK) pour absence sans permission. Le commandant adjoint du Corps a émis un ordre de suspension sans solde. Le Conseil de discipline statuera sur ces affaires à sa prochaine réunion, prévue pour le 18 septembre 2007.

Corps de protection du Kosovo

10. Il n'y a pas eu de campagne de recrutement en août 2007.

11. L'effectif actuel du Corps est de 2 914 membres actifs, dont 196 (6,83 %) – soit le même nombre que le mois dernier – sont issus de minorités ethniques (172 hommes et 24 femmes). Le pourcentage de membres de minorités au sein du Corps de protection reste inférieur à l'objectif fixé par le Représentant spécial du Secrétaire général, et 113 postes des postes inscrits au tableau d'effectifs sont restés vacants. Sur les 2 000 postes prévus par la liste de réserve, 1 892 ont été pourvus, le nombre de membres issus de minorités ethniques étant de 48, soit un pourcentage de 2,45 %.

12. Le CPK attend toujours qu'un pays donateur finance l'augmentation du nombre de cours de langue anglaise pendant le reste de 2007. L'équipe spéciale multinationale continue de dispenser les cours prévus dans le module de formation conformément à l'orientation générale convenue. La nouvelle directive de formation a été émise le 4 août 2007 et le nouveau programme débutera le 1er septembre 2007. La troisième génération d'études universitaires a démarré le 27 août 2007, pour 17 inscrits. Sept projets gérés par le CPK ont été exécutés dans l'ensemble du Kosovo.

13. Il y a eu en août 21 cérémonies réunissant 484 membres du CPK. Aucun incident n'a été signalé.

Conclusion

14. La situation demeure relativement calme, mais l'incertitude politique liée aux pourparlers sur le futur statut du Kosovo risque de faire monter les tensions dans l'immédiat. La KFOR reste totalement prête à faire face à d'éventuels troubles civils au Kosovo et ripostera énergiquement à toute tentative de faire dérailler le processus politique – d'où qu'elle vienne. Les tensions au Kosovo pourraient avoir des répercussions dans les zones voisines, notamment dans le nord de l'ex-République yougoslave de Macédoine[1] et dans la vallée de Presevo.

---

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.